





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-304**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc169641-DE-1-1 |
| Date de signature : 02/07/2015 |
| Date de réception : jeudi 2 juillet 2015 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX VISITES DE GROUPE DU
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Conservatoire Darius Milhaud

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX VISITES DE GROUPE
DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le contexte de raréfaction des finances, la collectivité s'est engagée dans un processus d'optimisation des ressources et sollicite pour cela l'ensemble des services.

Outre l'application de la revalorisation de ses tarifs existants, le Conservatoire Darius Milhaud propose d'instaurer une tarification des visites de ses nouveaux locaux situés au 380 avenue Mozart.

En effet, depuis son inauguration en septembre 2013, la Direction du Conservatoire reçoit de nombreuses demandes pour la visite du bâtiment, conçu et réalisé par l'architecte Kengo Kuma.

Ces demandes, que l'équipe du service administration s'efforce de satisfaire, engendre un accroissement d'activité par la mise à disposition d'un agent d'accueil et surveillance et également la nécessité d'organiser son remplacement.

Des agents spécialement formés pour cette nouvelle mission, prennent en charge un groupe de 20 à 50 personnes pendant une durée de 45 mn à 1h30, suivant le niveau d'information dispensée.

Aussi, je vous propose, afin de compenser cette prise en charge réalisée par la collectivité dans cette activité, laquelle ne s'inscrit pas dans une nécessité de service rendu à la

population, et dans un souci de recherche d'optimisation financière de l'activité des services, de mettre en application la tarification suivante :

| Prestations concernées | Tarifs HT applicables |
|-------------------------------|------------------------------|
| Visite 45 mn | 100,00€ |
| Visite 1h30 | 200,00€ |

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la mise en place d'une tarification pour les visites du nouveau Conservatoire Darius Milhaud telle que mentionnée ci-dessus.

DL.2015-304 - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX VISITES DE GROUPE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 47 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)